

Les Infos de Base

mercredi 12 mai 2010
volume 13, numéro 19
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 19 du 12 mai 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 5 et entrées en vigueur au 12 mai 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mai 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 19 du 12 mai 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 18 du 8 mai 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-23 et D-8.3** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 mai 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 28 avril 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 24 avril 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 10 du 12 mai 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mai 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 10 du 12 mai 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mai 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 avril 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 avril 2010.

Dans son édition de mai, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 661 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur le courtage immobilier, L.R.Q., c. **C-73.2**, a. 145.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 25, a. 116.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 78], aa. 16, 19, 20, ann. II, III.

Règlement modifiant le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, D. 382-2010 du 28-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1769, aa. 1-5.

Règlement sur les frais exigibles par la Financière agricole du Québec, [R.R.Q., c. **L-0.1**, r. 1], a. 1.

Règlement sur les frais exigibles par la Financière agricole du Québec — Modifications, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 501.

Règlement sur les contributions des producteurs de pommes de terre du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 317], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes de terre du Québec, Décision 9370 du 27-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1787, a. 1.

Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 355] a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille, Décision 9373 du 27-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1788, a. 1.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 362], a. 58.6.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9380 du 30-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1791, a. 1.

Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux véhicules de type côte

à côte, [R.R.Q., c. **V-1.2**, A.M. 2010-08 du 28-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1770], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999**, ch. **33**, ann. 1.

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2010-98 du 29-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 851, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985, ch. **B-3**.

Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité, C.R.C., ch. 368, annexe.

Règles correctives visant les Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité, DORS/2010-97 du 29-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 849, a. 1.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**.

Règlement de 2010 sur la TVH applicable à la Nouvelle-Écosse, DORS/2010-99 du 29-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 861, nouveau.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Décret de remise visant l'Initiative de transition pour l'évaluation des stocks du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, TR/2010-35 du 12-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 875, nouveau.

Décret de remise visant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et l'Initiative de transition pour l'évaluation des stocks du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, TR/2010-36 du 12-05-10,

(2010) 144 Gaz. Can. II, 876, nouveau.

Décret de remise visant Enseignes Pattison Sign Group, une division de Jim Pattison Industries Ltd., TR/2010-37 du 12-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 877, nouveau.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, aa. B.01.001, B.02.106, B.08.001.1, B.08.028, B.08.032 (A), B.08.033 (A), B.08.041, B.08.041.6, B.11.134, B.16.100, B.25.062, C.02.002, C.02.003, C.02.004, C.02.013, C.02.014, C.02.015, ann. M.

Règlement correctif visant le Règlement sur les aliments et drogues (1353), DORS/2010-94 du 29-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 839, aa. 1-9;

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1447 — bonnes pratiques de fabrication), DORS/2010-95 du 29-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 839, aa. 1-7.

Loi sur les Nations Unies, L.R.C. 1985, ch. **U-2**.

Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur l'Érythrée, DORS/2010-84 du 22-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 621, nouveau.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. **1985 (5^e suppl.)**, ch. **1**.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, aa. 201, 208 et l'intertitre le précédant, 209, 213 et l'intertitre le précédant, 217 (F), 221 (A), 233, 400 (F), 402 (F), 700 (F), 808, 1100, 1101 (F), 1104, 1702 (F), 1703 (F), 1704 (F), 2600 (F), 2601, 2602, 4601 (F), 6204, 6600, 7305 (F), 8201, intertitre suivant l'article 9002.1, ann. II.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, DORS/2010-93 du 29-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 822, aa. 1-37.

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, L.R.C. **1985 (4^e suppl.)**, ch. **47**.

Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics, DORS/93-602, a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics, DORS/2010-87 du 22-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 641, a. 1.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. 1985 (5^e suppl.), ch. 1.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, aa. 600, 1106, ann VIII.

Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu, DORS/2010-96 du 29-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 845, aa. 1-7.

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990, ch. 21.

Règlement sur la santé des animaux, C.R.C., ch. 296, ann. VII.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux, DORS/2010-86 du 22-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 635, a. 1.

Règlement sur les maladies déclarables, DORS/91-2, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les maladies déclarables, DORS/2010-85 du 22-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 629, aa. 1, 2.

Loi sur les contraventions, L.C. 1992, ch. 47.

Règlement sur les contraventions, DORS/96-313, ann. I.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les contraventions, DORS/2010-92 du 29-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 811, a. 1.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des coussins d'appoint (véhicules automobiles), DORS/98-159, abrogé.

Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des sièges d'appoint (véhicules automobiles), DORS/2010-90 du 29-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 655, a. 701.

Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des sièges d'appoint (véhicules automobiles), DORS/2010-90 du 29-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 655, nouveau.

Tarif des douanes, L.C. 1997, ch. 36.

Décret de remise visant les carburants renouvelables utilisés comme provisions de bord, DORS/2010-88 du 22-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 644, nouveau.

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. 2001, ch. 26.

Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487, abrogé.

Règlement sur les petits bâtiments, DORS/2010-91 du 29-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 723, a. 1200.

Règlement sur les sorties à quai et les exercices d'embarcation et d'incendie, DORS/2005-280, abrogé.

Règlement sur les exercices d'incendie et d'embarcation, DORS/2010-83 du 22-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 598, a. 38.

Règlement sur les exercices d'incendie et d'embarcation, DORS/2010-83 du 22-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 598, nouveau

Règlement sur les petits bâtiments, DORS/2010-91 du 29-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 723, nouveau.

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13.

Règlement sur l'emploi dans la fonction publique, DORS/2005-334, aa. 7, 8, 8.1, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur l'emploi dans la fonction publique, DORS/2010-89 du 27-04-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 647, aa. 3-6.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Proclamation désignant le 4 mai 2010 comme «Journée du centenaire de la Marine canadienne», TR/2010-39 du 12-05-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 878, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.